

Tracé de la voie de contournement - Motion déposée par Nicole WEINMAN, Pascal BONNET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Hervé TABOURNOT et Serge THIRODE, Conseillers Municipaux

M. LE MAIRE : J'ai reçu une motion de Nicole WEINMAN, Pascal BONNET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Hervé TABOURNOT et Serge THIRODE, Conseillers Municipaux. Plutôt que la reporter en fin de séance où les esprits seront fatigués, nous l'examinons maintenant. C'est une motion qui m'intéresse et qui m'interpelle et qui rejoint d'ailleurs une communication que vous avez eue en entrant dans cette salle d'un certain comité de sauvegarde de la Bouloie.

Mme WEINMAN : Je crois moi aussi à la force collective. J'ai conscience de tout ce que ce dépôt de motion peut avoir de désagréable pour le Conseil Municipal et notamment pour ceux, Maire, Adjoints, Conseillers Municipaux, Parlementaires qui ont déjà dû par le passé, trancher sur ce dossier. Mais n'est-il pas un devoir d'élu que de savoir écouter les réactions provoquées par ce sujet. Il n'est pas, et il n'a jamais été question de remettre d'actualité le projet abandonné du grand contournement par le Bois de la Chaille comme les colonnes de l'Est Républicain ont pu le relater à travers vos réactions, Monsieur le Maire et celles de M. le Préfet.

Ce moratoire ne remet pas en cause l'utilité d'un petit contournement mais son tracé, défini, comme je vous le rappelle, il y a plus de 10 ans à une époque où le choix à trancher était pour l'essentiel petit ou grand contournement. Les travaux peuvent avancer jusqu'à l'échangeur de Château Galland mais 10 ans après, Besançon a changé. Nous ne pouvons nier qu'à l'évidence le tracé actuellement retenu serait très pénalisant pour notre université comme pour les laboratoires environnants, tel par exemple le Laboratoire de Physique et de Métrologie des Oscillateurs, dont nous connaissons la qualité, sauf à enfermer à longueur d'année universitaire, chercheurs, enseignants et étudiants en les obligeant à tenir compte des nuisances et vibrations supplémentaires dans leurs travaux. N'avons-nous pas ici même affirmé notre attachement à notre université encore il y a peu de temps et notre volonté de développer son attractivité et sa qualité de vie ?

Nous savons tous combien au fil des années cette université bisontine s'est trouvée éclatée et confrontée à la concurrence d'autres villes. Est-ce là le meilleur choix pour asseoir ses qualités et son recrutement ? Le tracé actuel comporte des avantages et des inconvénients graves. Un autre tracé aurait peut-être autant d'avantages et beaucoup moins d'inconvénients. Est-ce se déjuger que de vouloir prendre le temps aujourd'hui d'étudier un nouveau tracé pour Besançon 1998 ? Et sans préjugé ni a priori, est-ce se déjuger que de pouvoir affirmer dans 10 ans : nous avons fait un choix judicieux dans l'intérêt de Besançon ?

Mme la Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Dominique VOYNET, dit elle-même dans un courrier adressé au comité de défense des Montboucons : «mes compétences ministérielles ne me permettent pas d'intervenir sur ce dossier et de demander un moratoire pour l'arrêt des travaux». Dans ces conditions, il appartient à la population, aux associations ainsi qu'à l'Université de Franche-Comté de se mobiliser auprès des élus locaux que nous sommes afin qu'une telle demande puisse être examinée.

Alors évitons-nous, sous prétexte que la route par là est plus rapide, d'aller simplement dans un mur. C'est le sens de cette motion qu'avec votre accord, je vais vous soumettre :

«Le Conseil Municipal de Besançon s'inquiète des conséquences du passage d'une deux fois trois voies au pied du Campus universitaire de la Bouloie à Besançon.

Lorsque les instances politiques locales ont accepté le passage de la voie de contournement au milieu de la vallée des Montboucons - La Bouloie, elles n'entrevoient ni le développement du quartier résidentiel, ni la place réservée aujourd'hui à l'environnement, au cadre de vie, au paysage.

Depuis une dizaine d'années, des habitants, des établissements scolaires se sont installés dans cette zone. D'autre part, notre Université, vitale pour Besançon, tant en termes économiques que d'attractivité liée à la recherche, tant en termes sociologiques que culturels, y a un site essentiel. Valorisée, elle peut attirer étudiants, chercheurs, entreprises, assurer une dynamisation commerciale de ce quartier et éviter la désertification d'une capitale régionale, pilote en matière d'environnement.

Aujourd'hui, la politique de l'Etat est qualitative et non plus quantitative. La volonté est à l'amélioration des conditions de vie étudiante et au regroupement des instituts de recherche sur des sites propices à un travail de qualité. Il serait paradoxal de financer les améliorations des conditions de vie et de travail tout en dégradant le cadre général dans lequel s'inscrivent ces conditions.

Cette Université demeure fragile dans son ensemble (taille, notoriété, faible nombre de pôles d'excellence, concurrence exacerbée de Dijon, Strasbourg ou Nancy). De surcroît, cette fragilité, reconnue par tous, pourrait être accentuée dans les années à venir par l'érosion des effectifs étudiants. Tout doit par conséquent être fait pour préserver dans un premier temps, et développer, dans un deuxième temps, les implantations universitaires existantes et futures.

Aujourd'hui, on n'installe pas une autoroute à côté d'un site de formation et de recherche, aujourd'hui on ne coupe pas un quartier en deux par un tel équipement.

Il ne s'agit donc en aucun cas de remettre en cause le principe de voie de contournement, nécessaire au désenclavement de Besançon, mais au contraire de réétudier, dans un laps de temps qui peut être court, un tronçon du tracé pour le rendre moins nuisible au site des Montboucons - La Bouloie. Depuis plus de 10 ans, tout a changé et tout s'est développé... sauf le tracé du contournement.

Un moratoire n'est certainement pas le signe d'un renoncement. C'est au contraire la preuve d'une décision de bon sens et d'une volonté d'éviter, si cela devait être le cas, une obstination irresponsable qui engagerait, de manière irrémédiable, l'avenir avec un affaiblissement de l'Université de Besançon et une altération de la qualité de la vie dans la ville verte.

Ainsi, les Conseillers Municipaux, avant que l'irréparable ne soit commis :

- affirment que l'Université est une priorité vitale pour l'avenir de Besançon, que l'image de ville verte est un atout majeur pour Besançon ;

- soutiennent le moratoire des travaux de la voie de contournement des Montboucons - La Bouloie sollicité par le Comité de Sauvegarde de la Bouloie et ses partenaires ;

- par conséquent, demandent aux cofinanceurs de réétudier le tracé actuel et ses conséquences néfastes pour cette zone d'habitat, d'établissements scolaires et universitaires et de prendre en compte l'avis actualisé des usagers».

M. PINARD : Je me pose deux questions : dans cette affaire, nous sommes 4 co-décideurs : l'Etat, la Ville ou plutôt le District, le Département et la Région. Pourquoi une telle motion n'a-t-elle pas été déposée au Département où j'ai posé la question la semaine dernière ? Probablement parce qu'au Département on n'entend pas remettre en cause le tracé. Je ne sais pas ce qui se passe à la Région ; en tout cas, j'ai posé la question l'autre lundi en présence du Préfet : étaient présents le Président de Région et le Président du Conseil Général, ils n'entendent pas revenir en arrière. J'ai reçu pas plus tard que ce matin une lettre de M. BRENET qui est le responsable du contournement au District et qui écrit : «les consultations en vue de la déclaration d'utilité publique ont été très laborieuses, fort explicites et de ce fait longues à mener. Les difficultés s'accumulaient devant les actions d'opposants dont l'argumentation était abondante. Des négociations ont permis de régler des détails. A l'époque, l'Université a eu portes ouvertes comme bien d'autres».

M. BRENET, je rappelle qu'il a été dans le passé député suppléant du député RPR.

C'est ma première question : pourquoi s'adresse-t-on à la seule Ville quand il y a 4 co-décideurs ? Ce n'est pas honnête et ma réaction vient d'abord de cela.

Deuxièmement, je pense que quand in extremis après des années et des années on propose un autre tracé, le premier courage consiste à aller l'exposer devant les personnes concernées par l'autre tracé et tant que cette démarche de réunions publiques à l'égard des riverains n'aura pas été faite, je suis désolé, je ne peux pas marcher car je n'ai pas l'habitude d'agir comme cela. Je crois qu'il faut avoir le courage d'aller exposer aux gens qui sont près du RD 75 le bébé qu'on veut leur refiler. Quel que soit le tracé, il y aura toujours des difficultés et on ne peut les déplacer sans s'être concerté avec ceux qui sont directement concernés et ô combien puisqu'il n'y a jamais eu aucune réservation de terrain et pour cause, ce qui fait qu'on se trouve devant une urbanisation diffuse, alors que dans le secteur concerné, la réservation des terrains s'est faite depuis au moins 25 ans et par voie de conséquence, en matière de construction, des dispositions ont été prises.

M. BONNET : Monsieur le Maire, je voudrais répondre directement à Joseph PINARD, que le moratoire peut être l'occasion d'aller exposer à quiconque (rires). Cela me paraît évident. Le temps que le moratoire apporte permet de discuter.

C'est vrai que de toute façon, il y aura toujours des riverains mécontents quel que soit le lieu mais la question centrale n'est pas les riverains. Même si on est là pour écouter, on n'est pas là pour servir des intérêts particuliers mais pour défendre l'intérêt collectif et l'intérêt de notre ville. Dans le contexte économique que vous avez évoqué tout à l'heure, l'université reste un enjeu essentiel et notre souci est d'éviter qu'elle soit gênée par le contournement tel qu'il est envisagé actuellement. Donc ne mélangeons pas les choses et mettons l'accent sur ce qui est essentiel, l'université, car c'est là que la question se pose.

M. LE MAIRE : Je répondrai aux intervenants, notamment M. BONNET et Mme WEINMAN que ce matin j'ai rédigé un éditorial pour le BVV qui va sortir en fin de semaine. Alors je vous renvoie à mon éditorial où j'ai analysé les conditions dans lesquelles a été prise cette décision et le tracé de la voie de contournement, depuis l'adoption du SDAU en 1976, les premières réunions en 1973, et l'arrêt du Conseil d'Etat en 1978 concernant le SDAU où ce tracé était déjà défini. Alors vous vous réveillez un peu tard car à la suite de tout cela, il y a eu concertation, réflexion, enquête publique. Je le rappelle afin que les Bisontins sachent bien que ce n'est pas une décision qui tombe comme cela mais qui est mûrement réfléchie, adoptée selon des conditions réglementaires et jusqu'au Conseil d'Etat, donc par les plus hautes autorités judiciaires. Ces décisions sont prises après mûre réflexion sur des dossiers et dans des délais très longs. L'enquête d'utilité publique a duré un mois et demi, une exposition a eu lieu à Micropolis que vous avez pu visiter. On y voyait tout y compris en vidéo les conditions de l'environnement, etc. Donc ne venez pas me dire maintenant que cela va passer tout

près de l'Université, vous le savez bien. Comme le réclame le Président OYTANA dans un courrier que nous avons reçu aujourd'hui, on essaiera de baisser un petit peu plus le niveau, de mettre des dolines, etc. pour respecter les prescriptions de la loi sur le bruit.

Vous vous faites les porte-parole d'une certaine opposition et je crois qu'à mon avis il est trop tard et vous faites fausse route. Vous faites fausse route parce que vous engagez par là certains universitaires, je dis bien certains, vous faites voter une motion par le Conseil de l'Université qui ne connaît ni les tenants ni les aboutissants. A la limite ce n'est pas très très honnête et quand on regarde bien tout ce dossier, vous le relirez vous verrez, je trouve vraiment anormal, illogique, complètement fantaisiste qu'on vienne maintenant nous dire que ce n'est pas ce tracé-là qu'il faudrait. Le tracé actuel tel qu'il est prévu va traverser le Parc Scientifique et Industriel, ce qui est très important pour le secteur économique. Je précise d'ailleurs qu'il ne s'agit pas d'une autoroute mais d'une deux fois deux voies. Depuis longtemps nous parlons effectivement de ce dossier-là car nous voulions, nous exigeons qu'il y ait un contournement pour débloquent le verrou bisontin sur la nationale 57 et qu'en même temps ce soit l'occasion de desservir tous les quartiers.

Il y a eu effectivement à une certaine époque de la contestation pour le grand contournement. J'avais visité les deux sites en hélicoptère avec le Préfet de l'époque qui était M. SILBERZAHN. On avait regardé, c'était complètement farfelu de passer sur Larnod donc on a choisi ce tracé-là après avoir bien étudié les choses. Moi je dis que ce sont des combats d'arrière-garde que vous ne gagnerez pas, ça je vous le promets, puisque l'Etat, le Préfet en personne a répondu publiquement, la Région, le Département, le District et la Ville sont tous d'accord. Ils l'ont encore prouvé lorsqu'on a inauguré récemment le diffuseur de Planoise. Votre motion est simplement signée d'un certain nombre de membres de l'opposition, demandez à vos autres collègues de l'opposition ce qu'ils en pensent. Vous faites fausse route !

Mme WEINMAN : Je pense qu'il n'y a jamais de perdues que les batailles qui ne sont pas menées. Pour répondre à M. PINARD, je vais lui dire simplement que si j'interviens ici c'est parce que je ne suis pas élue dans une autre collectivité et qu'en tant qu'élue de Besançon, je pensais que Besançon aurait peut-être à elle seule l'initiative de prendre le courage de modifier ce tracé. Rien ne dit que ce tracé sera plus péjoratif pour Besançon que le tracé actuel. On ne souhaite pas en vous faisant aller dans ce sens engager la Ville vers une mauvaise décision. Mais peut-être qu'il y a quand même un tracé qui conviendrait mieux que celui qui existe actuellement.

M. LE MAIRE : Je vous réponds non ! Toutes les études le prouvent, Madame WEINMAN.

Mme WEINMAN : Celui qui vous est proposé n'a pas été étudié, excusez-moi. On ne vous demande pas de revenir sur un dossier qui a été jugé. On ne revient pas en arrière Monsieur PINARD, on essaie d'aller de l'avant. Maintenant, je vous fais cette proposition-là. Vous avez judicieusement soulevé le fait que nous étions partagés sur ce dossier, je vous ai livré mon sentiment et cette motion, ce qui est mon droit d'élue et mon devoir comme l'a rappelé notamment Mme la Ministre VOYNET.

M. BONNET : J'ai compris que dans l'ensemble on devait attendre BVV pour avoir votre réponse au-delà de ce que vous nous avez dit aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Je vous ai dit ce qu'il y aura dans BVV, je n'ai pas deux discours différents.

M. BONNET : On n'aura donc pas de grosses surprises. Vous nous parlez du passé et vous faites référence à 1973 ainsi que Joseph PINARD. Toutes les collectivités sont d'accord, l'Etat est d'accord. Je ne veux pas revenir sur un sujet récent mais le grand canal au départ vous étiez tous d'accord et avec le temps tout le monde a changé d'avis. Je vous donne acte que vous étiez le premier à changer d'avis.

M. LE MAIRE : Ceux qui ont changé d'avis ne sont pas de notre côté, je ne nommerai personne.

M. BONNET : On a relu les débats des Conseils Municipaux des années 70 et certains ont changé d'avis depuis.

Pour ce qui est du PSI, quelques centaines de mètres de distance entre le contournement et le PSI, ce n'est pas forcément dramatique pour l'économie locale. Il y a beaucoup de parcs scientifiques qui ne sont pas à côté d'une deux fois deux voies, voire d'une autoroute, et on ne met pas en cause la légalité des décisions. On dit simplement, avant de prendre une décision de manière définitive, cela a été le cas aussi pour le canal, prenons le temps de réfléchir encore quelques semaines puisqu'une alternative est proposée.

Je voudrais ajouter que je ne vois pas au nom de quoi on nous reproche de ne pas être allé parler de cela au Conseil Général, au Conseil Régional. Comme l'a dit Nicole WEINMAN, notre rôle en tant qu'élus bisontins est de parler au Conseil Municipal. On n'a absolument rien à voir avec ce qui se décide ou se dit au Conseil d'Université. On est là pour prendre une position en tant qu'élus bisontins. Des choses se passent en dehors de notre action au Conseil Municipal mais on n'est pas responsable de tout ce qui se passe ailleurs.

Mme BULTOT : Je suis favorable à l'étude du tracé alternatif qui m'a été présenté début 1998 par le comité de quartier des Montboucons. Simplement, je souhaite que le groupe politique qui dépose cette motion la dépose aussi dans d'autres instances, à savoir le District, le Conseil Général et le Conseil Régional car si on veut gagner cette bataille, je pense que c'est le seul moyen.

M. PINARD : Simplement, une petite précision pratique par rapport à l'avenir de Besançon, au désenclavement de Besançon. Lorsque j'ai posé la question au Conseil Général la semaine dernière, mon voisin Conseiller Général de Morteau, entrepreneur comme on dit maintenant, m'a dit que depuis les dernières réalisations suisses, il mettait moins de temps pour aller de Villers-le-Lac à Fribourg en Suisse où il a des chantiers que pour venir à Besançon et il ne parlait même pas d'aller à Vesoul car je vous invite à remonter la rue de Vesoul le jour de la rentrée des vacances de mardi gras de l'Académie de Paris avec les skis sur les toits des voitures. Je l'ai fait depuis le pont de chemin de fer jusqu'au collège Camus, je vous invite à aller vous rendre compte de la situation. Enfin, on passe pour quoi ?

M. FOUSSERET : Je crois aussi qu'il faut être cohérent. Le jour où l'on parle de la crise chez Weil, de la nécessité de revitaliser le tissu industriel à Besançon, ce même jour on remet en cause -parce qu'on sait bien que s'il y a moratoire il y aura remise en cause du projet et qu'on va perdre 10 ans- on remet donc en cause un projet dont chacun ici a été d'accord pour dire qu'il était capital pour le développement économique de Besançon parce qu'entre autres il passait au travers du Parc Scientifique et Industriel et qu'il allait permettre que la rue de Vesoul ne soit plus engorgée. Le même jour il y a ces deux attitudes-là au niveau d'un certain nombre de membres de notre opposition et je dis que ce n'est pas cohérent.

Que l'on prenne en compte les problèmes que cela peut poser au niveau du bruit, j'ai dit aux membres de l'association que j'ai rencontrés, la loi Lepage est effectivement beaucoup plus contraignante, qu'on demanderait que le maximum soit fait pour qu'il n'y ait pas de nuisances. Le Préfet l'a d'ailleurs dit, on ne peut pas éternellement reculer et il ne faut pas tomber dans la démagogie car j'ai quand même l'impression que quelque part on tombe dans la démagogie, pas de la part de ceux qui posent le problème, parce qu'ils sont concernés mais de certains membres d'un groupe politique qui ici à part une exception a toujours défendu ce tracé-là. Personne d'autre ici ne s'y opposait. Vous dites, Madame WEINMAN, qu'effectivement vous n'êtes pas au Conseil Général ni au Conseil Régional mais vous faites partie d'un groupe politique et je pense que vous vous

rencontrez. Si effectivement il y avait une divergence, cela se saurait. Je pense qu'actuellement on n'a pas le droit de faire prendre du retard à Besançon, mais qu'au contraire on est d'accord pour dire qu'il faut aller plus vite.

M. LE MAIRE : Vous parlez de moratoire. Qu'est-ce qu'un moratoire ? C'est un ajournement provisoire du dossier, du provisoire qui va durer ou qui durera. Alors ce n'est pas pour réétudier soi-disant un tracé alternatif comme dit Mme BULTOT que vous demandez un moratoire, c'est pour enterrer le projet, c'est tout. Vous dites le contraire depuis le début mais c'est faux. Vous allez retarder les choses de façon à ce qu'on prenne encore 4, 5, 10 ans de retard, cela nous n'en voulons pas.

Je dis simplement que lorsqu'on est des élus politiques responsables, on ne prend pas comme cela à la pelle ce qui vient d'ici ou de là en pensant qu'avec cela on pourra gêner la majorité municipale actuelle. Si c'est cela, ce n'est pas bon, vous êtes vraiment dans un mauvais système. D'autres que vous le font dans d'autres secteurs, chaque fois qu'il y a un projet d'urbanisme important. Prenez le Marché/Beaux-Arts, j'allais dire de sinistre mémoire pour ceux qui habitaient l'Ilot Paris, là aussi on voit s'engager dans la contestation de ce dossier des gens qui ne sont pas des élus pour l'instant mais qui souhaitent simplement que la majorité municipale se casse le nez là-dessus purement et simplement. Pourquoi y a-t-il 4 recours pour le dossier Marché/Beaux-Arts ? C'est simplement pour prouver que nos choix sont mauvais. Alors je dis que pour l'avenir de Besançon, le choix de la voie de contournement de desserte est considérable et plus qu'utile, indispensable. Le choix de revitalisation du centre-ville par Marché/Beaux-Arts et par l'Ilot Pasteur ensuite est indispensable pour la Ville de Besançon qui a envie de rester une capitale régionale.

Je mets aux voix cette motion.

Cinq Conseillers votant pour et cinq s'abstenant, cette motion est rejetée».

Récépissé préfectoral du 27 novembre 1998.